

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**COMMUNE  
D'AVERMES  
(ALLIER)**

*Date de la  
convocation :*  
11 juin 2024

**13. Modification du  
règlement intérieur  
du portage des repas**

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ALBOUY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Présents** : Mesdames BLANCHARD, CHALMET, FAURE-FONTENAY, GIRARD, LAIB-RENARD, PANDREAU, Messieurs ALBOUY, ARNAUD, BUJOC, DIDTSCH, MARIDET, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : Mesdames LE DILY, PASQUIER et Messieurs DE BATTISTA, DENIZOT (pouvoir à Mme PANDREAU)

Monsieur DIDTSCH est nommé secrétaire de séance, accepte d'assurer cette fonction.

**Modification règlement intérieur portage des repas**

Vu le règlement intérieur du service de repas à domicile actuellement en vigueur,

Considérant les évolutions liées au portage des repas à domicile et les modifications d'organisation du service,

**Après délibération, les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité des votants le nouveau règlement intérieur du service de portage des repas à domicile joint en annexe ainsi que sa fiche d'inscription.**

**Nombre de membres**

- › En exercice 15
- › Présents 11
- › Votants 12

Le Président du C.C.A.S.  
Jean-Luc ALBOUY

Le Président certifie que la présente délibération a été déposée à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le

et acquiert un caractère exécutoire à compter de cette date.

Le président

Jean-Luc ALBOUY

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le



ID : 003-260300397-20240624-D13\_240624-DE